

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} jour du mois de **juin** de l'an **2015**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller (arrivé à 19 h 50)
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-06-189

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 10 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert. Avant de débiter, madame la mairesse avise les personnes présentes que la séance sera enregistrée.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 4 mai 2015

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer et liste des chèques émis pour le mois de mai 2015
- 2.2 Congrès annuel de la FQM
- 2.3 Réfection des postes de pompage Saint-Jean et Gosselin – Décompte progressif no 3 et réception provisoire des ouvrages
- 2.4 Comptes à payer – Date limite de transmission
- 2.5 Pacte rural supralocal – Hiérarchisation des projets
- 2.6 Demande d'appui financier des pompiers de la MRC des Sources
- 2.7 Demande d'appui financier du Défi handicap des Sources
- 2.8 Embauche d'une secrétaire
- 2.9 Postes téléphoniques – GSI Communications

3 Législation

- 3.1 Avis de motion – règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

4 Sécurité publique

- 4.1 Dépôt des rapports – incendie
- 4.2 Nomination d'un directeur incendie adjoint
- 4.3 Nomination des officiers
- 4.4 Carrefour Jeunesse Emploi – Camp des métiers (9-1-1)

5 Transport – Voirie

- 5.1 Octroi du mandat pour la fourniture, le transport et l'épandage de l'abat-poussière sur les chemins municipaux
- 5.2 MTQ – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 5.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 5.4 Routes 216 et 255 – Offre de surlargeurs de pavage d'accotements en frais partagés

- 5.5 Poste de journalier-opérateur - Denis Bissonnette
- 5.6 Achat de ponceaux pour les travaux à effectuer par la voirie

6 Hygiène du milieu et Environnement

- 6.1 Vidange des boues – Autorisation de demander des soumissions
- 6.2 Plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égouts – Autorisation de demander des soumissions

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 Dérogation mineure du 460, rue Mgr L'Heureux

8 Loisirs et culture

- 8.1 Embauche des animateurs OTJ – Été 2015
- 8.2 Souper-bénéfice – Sûreté du Québec
- 8.3 Stationnement des véhiculent récréatifs lors du Festival Country de Wotton

9 Rapport des comités et événements à venir

10 Période de questions (30 minutes maximum)

11 Informations générales et correspondance diverse

12 Levée de la séance

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 4 mai 2015

Résolution 2015-06-190

***Sur proposition de Nicole Gagnon
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer et liste des chèques émis pour le mois de mai 2015

Résolution 2015-06-191

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes du mois de mai 2015, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **138 008,09 \$**.

ADOPTÉE

2.2 Congrès annuel de la FQM

Résolution 2015-06-192

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil autorise la mairesse et la conseillère Karine Grenier à participer au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre prochains à Québec;

QUE les frais d'inscription de 695 \$ par participant, de transport et d'hébergement seront défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

QUE chaque participant devra assumer toutes les dépenses de son conjoint, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2.3 Réfection des postes de pompage Saint-Jean et Gosselin - Décompte progressif no 3 et réception provisoire des ouvrages

Résolution 2015-06-193

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de M. Michel Cloutier, ingénieur chez BPR, une demande pour le paiement du décompte progressif no 3 incluant la libération de la retenue contractuelle de 5 % pour la réception provisoire des ouvrages à « Construction F.J.L. inc. », au montant de 15 510,77 \$;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents et à payer le montant du décompte progressif no 3 incluant la libération de la retenue contractuelle de 5% pour la réception provisoire des ouvrages de 15 510,77 \$ à l'entreprise Construction F.J.L. inc.

ADOPTÉE

2.4 Comptes à payer - Date limite de transmission

Résolution 2015-06-194

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire posséder plus de temps pour analyser les comptes à payer mensuels;

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE toutes factures devront être reçues au bureau municipal avant le 15 de chaque mois pour qu'elles soient prises en considération au conseil du début du mois suivant.

QUE l'administration de la municipalité prenne les mesures nécessaires afin d'aviser les fournisseurs de produits et services de cette nouvelle mesure instaurée.

ADOPTÉE

La conseillère Karine Grenier quitte son siège à 19 h 36.

2.5 Pacte rural supralocal - Hiérarchisation des projets

Résolution 2015-06-195

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a soumis une demande de hiérarchisation des projets du pacte rural supralocal;

CONSIDÉRANT QUE les projets ont été analysés et priorisés par le conseil municipal de la Municipalité de Wotton;

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est majoritairement résolu**

QUE les projets soient hiérarchisés et priorisés comme suit :

1. Développement durable et aménagement de la cafétéria à l'Escale
2. Lutte contre l'intimidation
3. Éclairage des terrains de soccer
4. La halte-belvédère
5. Accessibilité universelle au CAB des Sources, volet 2015-2016

6. La santé mentale : une affaire de communauté
7. Viens t'amuser, j'ai une place pour toi
8. Mascotte de prévention incendie
9. Signalisation et défibrillateur au camp musical
10. Bottin de la vie culturelle dans la MRC
11. 21 Sources d'inspiration
12. Base de données Wikimasque

ADOPTÉE

2.6 Demande d'appui financier des pompiers de la MRC des Sources

Résolution 2015-06-196

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de la MRC des Sources ont présenté une demande d'appui financier dans le cadre de leur participation à la 23^e édition de la compétition provincial des pompiers qui aura lieu du 3 au 5 juillet 2015 à La Tuque;

CONSIDÉRANT QUE des huit (8) pompiers qui participeront à la compétition, trois (3) sont au service de la Municipalité de Wotton et représenteront cette dernière lors de cet évènement;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité octroie un montant de 200 \$ à titre de commandite aux pompiers participants pour la 23^e édition de la compétition provinciale des pompiers sur présentation des preuves d'inscription des trois (3) pompiers au service de la Municipalité de Wotton.

ADOPTÉE

2.7 Demande d'appui financier du Défi handicap des Sources

Résolution 2015-06-197

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui financier de l'organisme Défi handicap des Sources pour la première édition du brunch printanier ayant eu lieu le 24 mai 2015;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité octroie un montant de **cent dollars (100 \$)** à titre de commandite à l'organisme Défi handicap des Sources.

ADOPTÉE

2.8 Embauche d'une secrétaire

Résolution 2015-06-198

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire est à combler et que les candidatures ont été reçues jusqu'au 14 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues et a arrêté son choix sur une candidate;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une offre à la candidate et que cette dernière y répondra dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT QUE le poste est assujetti aux conditions énumérées dans la convention collective des employés municipaux de la Municipalité de Wotton;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à conclure un contrat de travail avec la candidate, ou en cas de refus de l'offre de cette dernière, à offrir l'emploi à un(e) autre candidat(e) retenu(e).

QUE la personne retenue entre en fonction le 22 juin 2015 et que la confirmation d'embauche soit à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

ADOPTÉE

2.9 Postes téléphoniques - GSI Communications

Résolution 2015-06-199

CONSIDÉRANT QU'il est opportun qu'une mise à jour et une modification du système téléphonique soit effectuée afin que les employés municipaux aient leurs propres postes téléphoniques, ainsi que leur propre boîte vocale;

CONSIDÉRANT la soumission # 9568 (Rev A) reçue de l'entreprise GSC Communication inc. afin de procéder à ces travaux;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité octroie le mandat au montant de 2 500 \$, taxes en sus, à l'entreprise GSC Communication inc. en vue de réaliser les mises à jour et modifications conformément à la soumission # 9568 (Rev A) datée du 20 mai 2015.

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires afin d'octroyer le mandat et de réaliser les travaux.

ADOPTÉE

La conseillère Karine Grenier reprend son siège à 19 h 46.

3 LÉGISLATION

3.1 Avis de motion - règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

Résolution 2015-06-200

Avis de motion est donné par **Michel McDuff** pour qu'à une séance subséquente, un règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports - incendie

À titre d'information, un résumé des interventions effectuées en mai 2015 a été remis aux membres du conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière avant la présente séance.

4.2 Nomination d'un directeur incendie adjoint

Résolution 2015-06-201

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer un directeur incendie adjoint afin d'assister le directeur incendie de la Municipalité de Wotton, monsieur Claude Vaillancourt;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur incendie, monsieur Claude Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu est monsieur Yanick Pinard;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité nomme monsieur Yanick Pinard directeur incendie adjoint.

QUE la municipalité mandate et autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de monsieur Yanick Pinard.

ADOPTÉE

4.3 Nomination des pompiers-officiers

Résolution 2015-06-202

CONSIDÉRANT QUE trois (3) pompiers au service de la Municipalité de Wotton complètent la formation afin d'obtenir le titre de pompier-officier;

CONSIDÉRANT QU'en complétant la formation de pompier-officier, ces derniers ont la mention de ce titre à leur dossier et peuvent agir à titre de pompier-officier;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur incendie, monsieur Claude Vaillancourt;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité nomme messieurs Tommy Dubois, René Gingue et Marco Laprade pompiers-officiers de la Municipalité de Wotton.

ADOPTÉE

Le conseiller Dominique Morin prend son siège à 19 h 50.

4.4 Carrefour Jeunesse Emploi – Camp des métiers (9-1-1)

La conseillère Anouk Wilsey déclare son intérêt pour le point 4.4 et se retire de la discussion et du vote.

Résolution 2015-06-203

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse Emploi organise l'évènement Camp des métiers en juillet 2015 pour les jeunes en 12 et 16 ans de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE les services des incendies de Wotton et d'Asbestos désirent collaborer ensemble au camp des métiers au volet camp 911;

CONSIDÉRANT QUE deux pompiers de notre services sont disponibles le lundi 13 juillet et le jeudi 16 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permettra de faire rayonner le service des incendies de Wotton;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité de Wotton accepte de faire la simulation d'accident dans le parc industriel de Wotton le lundi 13 juillet 2015 vers 13 h.

QUE les services des incendies discutent ensemble des meilleures façons de faire concernant le lieu de la journée pompier.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Octroi du mandat pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière sur les chemins municipaux

Résolution 2015-06- 204

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière (calcium liquide) sur ses chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à la date prévue pour la réception des soumissions, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Calclo inc.

Prix du litre	0.2980 \$ / litre
Prix total pour 140 000 litres (taxes incluses)	47 967,57 \$

Somavrac inc.

Prix du litre	0.3069 \$ / litre
Prix total pour 140 000 litres (taxes incluses)	49 400,16 \$

Les Entreprises Bourget inc.

Prix du litre	0.3101 \$ / litre
Prix total pour 140 000 litres (taxes incluses)	49 915,25 \$

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le contrat de fourniture, de transport et d'épandage d'abat-poussière soit octroyé à l'entreprise Calclo inc. plus bas soumissionnaire conforme, au taux de 0.2980 \$/litre. La quantité approximative de calcium liquide est évaluée à 140 000 litres pour un montant total de **47 967,57 \$**, taxes incluses.

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires afin d'octroyer ce contrat.

ADOPTÉE

5.2 MTQ – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

La municipalité accuse réception d'une lettre du MTQ à l'effet qu'une subvention de **209 304 \$** est accordée à la municipalité pour l'année 2015.

5.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Résolution 2015-06-205

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation de l'octroi d'une subvention de 24 000 \$ dans le cadre du PAARM 2015-2016 du bureau de la Députée Karine Vallières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit informer le bureau de la Députée de la localisation et la nature de travaux réalisés;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE les travaux à réaliser dans le cadre de ce programme se décrivent comme suit :

- Rang 2 (dans deux (2) sections différentes de l'endroit où ont été réalisés les travaux de l'an dernier) : Rechargement, gravelage et remplacement de ponceau;
- Rang 7 : Rechargement et gravelage;
- Rang C : Rechargement et gravelage;
- Rang 16 : Remplacement de ponceau.

ADOPTÉE

5.4 Routes 216 et 255 – Offre de surlageurs de pavage d'accotements en frais partagés

Résolution 2015-06-206

CONSIDÉRANT QUE, cet été, le ministère des Transports procédera à ces frais au pavage sur gravier d'une portion de la route 216 et d'une portion de la route 255 dans la Municipalité de Wotton afin d'amener l'accotement à une largeur d'un (1) mètre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a proposé à la municipalité d'élargir le pavage au-delà d'un (1) mètre, soit à une largeur de 1,5 mètre ou de 1,75 mètre et de partager les frais;

CONSIDÉRANT QUE la portion payable par la municipalité se situerait entre 47 000 \$ et 63 000 \$ selon la largeur choisie;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'est pas prévue au budget;

*Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu*

QUE la municipalité n'accepte pas l'offre du ministère des Transports et accepte que le pavage des accotements soient faits à une largeur d'un (1) mètre aux frais du ministère.

ADOPTÉE

5.5 Poste de journalier-opérateur – Denis Bissonnette

Résolution 2015-06-207

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Raïche remplace monsieur Alain Lessard au poste de chef d'équipe de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Bissonnette remplace monsieur Michel Raïche au poste de journalier-opérateur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Bissonnette remplace, depuis deux (2) mois et de manière temporaire, le poste de préposé à l'entretien actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, compte tenu de la charge de travail présente et constante au département de la voirie, que monsieur Denis Bissonnette retourne à son poste de journalier-opérateur dans les plus brefs délais;

*Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu*

QUE la municipalité octroie de manière permanente le poste de journalier-opérateur à monsieur Denis Bissonnette.

QUE monsieur Denis Bissonnette comble le poste de préposé à l'entretien jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle personne qui comblera ce poste et qu'il lui donne la formation nécessaire et adéquate.

QUE dans l'éventualité où monsieur Alain Lessard reprenne ses fonctions de chef d'équipe de la voirie et, qu'automatiquement, monsieur Michel Raïche reprenne son poste de journalier-opérateur, que monsieur Denis Bissonnette soit transféré directement au poste de préposé à l'entretien.

ADOPTÉE

5.6 Achat de ponceaux pour les travaux à effectuer par la voirie

Résolution 2015-06-208

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de ponceaux pour les travaux de la voirie à réaliser dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget;

*Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu*

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat des ponceaux, conformément à la soumission de la Coopérative du Pré-Vert datée du 5 novembre 2014 pour un montant total d'environ 15 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Vidange des boues – Autorisation de demander des soumissions

Résolution 2015-06-209

CONSIDÉRANT QUE la mesure des boues a été prise à la fin de l'année 2014 et que celle-ci révèle qu'il est nécessaire de procéder éventuellement à la vidange de ces dernières;

*Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu*

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions en vue de procéder à la vidange des boues.

ADOPTÉE

6.2 Plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égouts – Autorisation de demander des soumissions

Résolution 2015-06-210

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux relatifs à la TECQ 2014-2018 a été autorisée par le MAMOT le 26 mai dernier afin de procéder au plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

*Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu*

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions en vue de procéder à la réalisation du plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égouts de la municipalité.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant 24 permis pour une valeur totale des travaux de 720 200 \$.

7.2 Dérogation mineure du 460, rue Mgr L'Heureux

Le conseiller Dominique Morin déclare son intérêt pour le point 7.2 et se retire de la discussion et du vote.

Résolution 2015-06-211

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme portant le numéro DM 2015-02;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à réduire la marge latérale de 2 mètres à 0 mètre pour permettre la construction d'un abri visant à protéger complètement le véhicule de l'entreprise du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire peut se prémunir de son droit acquis actuel soit de 1,25 mètre de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire peut construire son abri en respectant minimalement une distance de 1,25 mètre et ce, sans lui créer de préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire peut, en réduisant la marge à 0 mètre, porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure du 460, rue Mgr L'Heureux, à Wotton;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité suive la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse d'approuver la demande de dérogation mineure du 460, rue Mgr L'Heureux, à Wotton.

QUE la municipalité rappelle au propriétaire qu'il peut construire son abri en respectant minimalement une distance de 1,25 mètre de marge latérale, en prolongement du droit acquis du garage existant.

ADOPTÉE

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Embauche des animateurs OTJ – Été 2015

Résolution 2015-06-212

CONSIDÉRANT QUE les entrevues pour l'embauche d'animateurs pour l'OTJ 2015 ont été faites par un comité de sélection composé de l'agente de loisirs et les conseillères Anouk Wilsey et Karine Grenier;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE les personnes suivantes soient embauchées comme animateurs à l'OTJ pour l'été 2015 : Karel Breault, Lisa-Marie Gauthier, Lysianne Gauthier, Félix Miller et Cédric Quenneville.

QUE la durée de l'embauche soit une période de huit (8) semaines, débutant le lundi 22 juin et se terminant le vendredi 14 août 2014.

QUE monsieur Cédric Quenneville soit nommé animateur en chef et que son salaire horaire soit majoré à la hausse d'un (1) dollar de celui prévu pour les animateurs.

ADOPTÉE

8.2 Souper-bénéfice – Sûreté du Québec

Résolution 2015-06-213

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de participer au souper-bénéfice de la Sûreté du Québec;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la mairesse soit autorisée à participer au souper-bénéfice de la Sûreté du Québec qui aura lieu le mardi 9 juin à Sherbrooke au profit d'organismes à but non lucratif des MRC du district de l'Estrie au coût de 100 \$. Que l'inscription et les frais de déplacement soient défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

8.3 Stationnement des véhicules récréatifs lors du Festival Country de Wotton

Résolution 2015-06-214

CONSIDÉRANT la nouvelle demande d'autorisation de stationnement de véhicules récréatifs (VR) dans les rues de la municipalité de la part de l'organisation du Festival Country de Wotton;

CONSIDÉRANT la résolution 1405-108 de la séance ordinaire du 5 mai 2014 du conseil municipal de Wotton interdisant le stationnement de VR dans la rue Vilandré lors de ce Festival;

CONSIDÉRANT QU'il contrevient au Règlement 144-14 concernant la circulation et le stationnement de stationner des VR dans les rues de la municipalité;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la demande d'autorisation de stationner des VR dans les rues de la municipalité soit refusée à nouveau afin de respect des dispositions législatives du Règlement 144-14 concernant la circulation et le stationnement.

QUE la municipalité autorise le stationnement dans l'espace gravelé du garage municipal, sur les terrains du parc industriel et de la rue Mgr O'Bready appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

Le point 11 est traité en priorité.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-06-215

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**